

COUPE
« *CHARLY*
***RIBOLA* »**
REGLEMENT
2023/2024



Article 1 : GENERALITES

Article 2 : ENGAGEMENTS

Article 3 : DATES ET HORAIRES DES

RENCONTRES

Article 4 : REGLES SPECIFIQUES A LA

COUPE

Article 5 : ARBITRAG

Article 6 : HANDICAPS DE BUTS

Article 7 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Article 8 : REPECHAGES

Article 9 : LES PHASES FINALES

Article 1 : GENERALITES

Le Comité de la Haute-Savoie de Handball organise une compétition intitulée : COUPE CHARLY RIBOLA. Les règles de cette compétition sont identiques aux dispositions sportives prévues par la Ligue AURA lors de la saison en cours sauf mention contraire dans le règlement de la Coupe.

La Commission de la Coupe CHARLY RIBOLA est composée des membres de la Commission d'Organisation des Compétitions départementale. Elle est chargée de l'organisation et de l'administration de la compétition. A noter que tout cas non prévu par le présent règlement sera statué par la COC départementale.

Article 2 : ENGAGEMENTS

La compétition est réservée aux clubs affiliés à la FFHB et au Comité départemental de handball de la Haute-Savoie. Elle s'adresse à toutes les équipes masculines et féminines de toutes les catégories évoluant dans les championnats départementaux et régionaux du M13 au M18. Les équipes évoluant au niveau « national » (compétitions gérées par la FFHB) ne peuvent pas participer à la Coupe de la Haute-Savoie, tout comme les joueurs et joueuses ayant été inscrits sur une feuille de match d'un des différents championnats nationaux.

Seul les équipes clubs sont acceptées, pas d'équipe Entente. 1 équipe par club, excepté pour la catégorie M13.

Si **aucune équipe club inscrite en championnat**, possibilité d'inscrire des équipes sur la COUPE CHARLY RIBOLA. Ils s'inscriront sur le niveau en dessous de l'équipe Entente. *Exemple : Equipe Entente sur le niveau excellence. Equipe club pour la coupe sur le niveau Div. 1.*

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement

Article 3 : DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

- DATES

Pour rappel, il est possible de jouer en championnat et en coupe sur un même week-end (compétitions de natures différentes). En cas de conflit de date, la priorité doit être donnée au championnat. Il n'est pas possible de jouer 2 matchs de Coupe sur la même semaine de compétition (du lundi au dimanche).

	-13	-15	-18
1 er tour	Plateau Féminin: Samedi 21 octobre à Thonon	Weekend 17/18 Février	
	Plateau Masculin: Dimanche 22 octobre à Cluses		
2 eme tour	Weekend 23/24 Mars		
1/2 Final	Weekend 11/12 Mai sur lieu unique		
Final	Weekend 8/9 Juin sur lieu unique		

Si le match de Coupe n'a pas été joué avant la date limite, la COC, après analyse des éléments écrits fournis par les 2 clubs décidera de :

- Soit prononcer le forfait au bénéfice de l'une ou l'autre des deux équipes,
- Soit de donner match perdu par pénalité aux deux équipes.

Le cas échéant, la COC pourra procéder à un repêchage (cf. Art.8) pour remplacer les clubs disqualifiés.

- HORAIRES

Les horaires des matchs respecteront le règlement de la Ligue AURA (Cf. annexe « Dispositions sportives »).

Article 4 : REGLES SPECIFIQUES A LA COUPE

- Quel que soit le tirage au sort et la catégorie, les équipes « Division » reçoivent et mettent en place la formule « handicap de buts » adéquate (cf. Art.6). Si deux équipes du même niveau, les équipes tirés en premiers recevront.
- Le club peut aligner 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match. Aucun joueur apparaissant comme joueur sur une feuille de match national (-18 CFM,-17CFF) sur la saison 2023/2024 ne pourra participer.
- Un tirage au sort intégral sera effectué pour chaque tour de Coupe et pour chaque catégorie.
- Les équipes qui ont dans leur rang des joueurs surclassés sont autorisés à jouer dans la catégorie où ils ont obtenu la dérogation. En -13, les jeunes ayant reçu l'autorisation de jouer avec le sexe opposé sont autorisés à jouer la coupe CHARLY RIBOLA.

Article 5 : ARBITRAGE

L'arbitrage incombera au clubs recevant et désigneras des JAJT3 en priorité, puis JAJ club en respectant les années d'âges. (Tableau ci-dessous). Le club recevant devra s'assurer d'avoir un accompagnateur à la table de marques.

Les arbitrages autorisés dans les catégories jeunes :

-13	-15	-18
JAJ nés à partir de 2009 à 2006	JAJ nés à partir de 2005 à 2003	JAJ nés à partir de 2003 à 2001. Moins si pas de JAJ à proposer.

Article 6 : HANDICAPS DE BUTS

Entre deux équipes de division différentes, les handicaps doivent être saisis sur la feuille de match et affichés au tableau de marque avant le début de la rencontre. Les buts sont attribués au capitaine de l'équipe concernée selon les tableaux mentionnés ci-dessous.

– HANDICAPS JEUNES

MATCH SEC / Tournoi à 3

	- 18 M	- 18 F	- 15 M	- 15 F	- 13 M	- 13 F
EXC face à EXC	0	0	0	0	0	0
DIV 1 face à EXC	+7	+6	+5	+4	+4	+3
DIV 2 (DEB) face à EXC	+10	+9	+8	+6	+6	+4
DIV 1 face à DIV 2 (DEB)	+7	+6	+5	+4	+4	+3

Article 7 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- FORFAIT

En cas de forfait, l'équipe concernée perd sur le score de 10-0. Il n'y a pas de sanction financière mais l'équipe ne peut plus participer à la compétition (pas de repêchage possible).

1. - RENCONTRES

➤ **Match sec**

Règlement de la Ligue AURA (Cf. annexe « Dispositions sportives »).

Tournoi à 3 équipes

Règlement de la Ligue AURA (Cf. annexe « Dispositions sportives ») avec temps de jeu aménagé :

- -18 ans : 2*20 min
- -15 ans : 2*18 min
- -13 ans : 2*15 min

Lors de tournoi à 3, c'est le club recevant qui est en charge de l'arbitrage.

En cas d'égalité en fin de rencontre, pas de prolongation de temps de jeu, mais des tirs au but selon le règlement fédéral qui s'applique à la Coupe de France (Cf. Annuaire fédéral).

Exception pour les tournois à 3, où il n'y a pas de tirs aux buts, les équipes seront départagées selon le règlement suivant :

1. Le résultat entre équipes concernées par l'égalité de points,
2. La différence entre buts marqués et encaissés sur l'ensemble du tournoi,
3. Le plus grand nombre de buts marqués durant le tournoi,
4. Le moins grand nombre de sanctions disciplinaires reçues sur l'ensemble du tournoi, en prenant successivement en compte :
 - 4.a) les expulsions,
 - 4.b) les disqualifications,
 - 4.c) les exclusions,
 - 4.d) les avertissements.

Article 8 : REPECHAGES

Il peut être procédé à un repêchage :

- Lorsqu'une équipe qualifiée déclare forfait pour le tour suivant
- Lorsqu'une équipe est disqualifiée de la Coupe.

Lorsqu'il y a repêchage d'une équipe, il s'agit de la meilleure équipe perdante selon la règle du plus faible écart de but puis au plus grand nombre de buts marqués. Si l'égalité persiste, il faudra appliquer le règlement de l'article 7.2 concernant les tournois à 3 équipes.

L'équipe repêchée ne peut pas rejouer l'équipe contre laquelle elle a perdu au tour précédent sauf si impossible de changer d'adversaires.

Article 9 : LES PHASES FINALES

Les clubs désirant organiser les finales de la Coupe de Haute-Savoie doivent faire vœux de candidature par courrier ou email au Comité départemental au plus tard le 31 janvier de la saison sportive en cours.

Si plusieurs clubs sont en lices, le Conseil d'Administration du CD74, par délibération, choisira l'organisateur.

Une fois le club organisateur désigné, celui-ci mettra en application le cahier des charges prévues pour l'organisation des finales fourni par le Comité départemental de handball de Haute-Savoie.